

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Commonwealth : le Gabon présent à la Réunion des ministres de la Justice à Maurice

SNN
Libreville/Gabon

Le ministre de la Justice, Erlyne Antonela Ndembet Damas, prend part à la Réunion des ministres de la Justice et des hauts fonctionnaires du Commonwealth qui se

tient à Maurice, sur le thème : "Renforcer la coopération internationale par l'État de droit et la protection des droits de l'Homme".

Ces assises ont été ouvertes mardi 22 dernier avec la Réunion des Hauts fonctionnaires des ministres de la Justice. Elles visaient à faire progresser le

concept "Commonwealth de consensus et de coopération" et à permettre aux acteurs de définir les orientations claires, sur une série de questions juridiques, d'État de droit et de justice d'intérêt mutuel pour les pays membres. Elles ont également été l'occasion de faire de nouveaux progrès sur les questions d'accès à la justice guidé par le Plan d'action pour l'égalité adopté par les chefs d'État du Commonwealth, à Kigali en juin passé. Dans cette perspective, la Réunion des ministres de la Justice du Commonwealth soutient la promotion des droits de l'Homme. Tout en accélérant les progrès vers les objectifs de développement durable énoncés dans l'agenda 2030 des Nations unies. La plénière ministérielle s'est tenue dans la salle de conférence de l'Intercontinental Resort, Balacava de Maurice. Elle a vu la contribution du membre du gouvernement



Photo: SNN

La ministre de la Justice avec ses pairs.

gabonais sur des points inscrits à l'ordre du jour. A savoir, le renforcement de la coopération internationale par l'État de droit et la protection des droits de l'Homme ; l'égalité d'accès à la

justice ; l'avenir des juridictions ; les modèles de lois et des contrats ; l'assistance juridique mutuelle ; l'entraide judiciaire. Cette rencontre prendra fin ce vendredi 25 novembre.

Bikele: Quand les "clandomen" méprisent l'autorité municipale

SNN
Libreville/Gabon

UN an après la levée des restrictions liées à la lutte contre la Covid-19, les opérateurs exerçant dans le secteur du transport suburbain, opérant notamment sur l'axe Pk12-Bikele, refusent de revenir aux tarifs d'avant la crise sanitaire. Ceci malgré les nombreuses interpellations des autorités compétentes et des mouvements d'humeur initiés par les jeunes de cette zone pour protester contre cette arnaque qui semble devenir une norme. Une situation qui exaspère les populations. Ces dernières ne comprennent pas pourquoi ces tarifs, alors qu'elles font face à la cherté de la vie, sont fixés au gré des humeurs des "clandomen". Pour essayer de ramener l'ordre dans le secteur, le maire du troisième arrondissement de la commune de Ntoundou, Marc Obame Ntoutoume, a, à travers une note circulaire, sommé à nouveau les indélicats à revoir la tarification actuelle. Il est recommandé "à ceux opérant sur la desserte Pk12-Bikele au respect des tarifs habituels qui sont de 200 F CFA par passager après l'école pilote, 100 F CFA pour les dessertes intermédiaires, et 300 F pour la mairie et la CNSS", a indiqué l'autorité municipale. Ce énième rappel à l'ordre, datant du 2 novembre dernier,

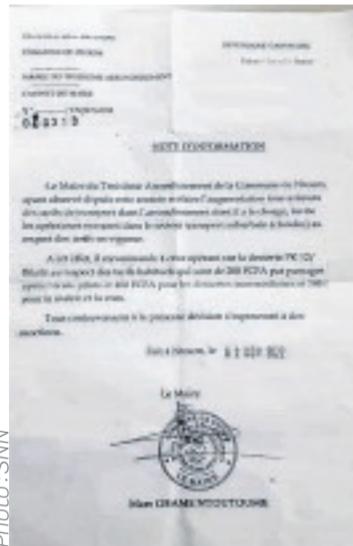


Photo: SNN

La municipalité de Ntoundou a essayé en vain de régler le problème.

ne semble toujours pas faire mouche auprès des transporteurs réfractaires. Lesquels affichent clairement leur mépris pour les autorités municipales en continuant, ouvertement et sans crainte, à pratiquer les tarifs querellés. Et pour justifier leurs mauvaises pratiques, d'aucuns, surpris sur le terrain, arguent tranquillement que "ce n'est pas le maire de Bikele qui paye leur carburant pour décider du tarif en vigueur".

Les autorités municipales du 3e arrondissement de Ntoundou, face à cette résistance, n'ont que deux options : soit taper du poing sur la table, soit s'aplatir devant la puissance des "clandomen" qui n'ont visiblement rien à faire de leurs décisions.

CNSS: la coalition sollicite l'intervention du chef de l'Etat

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Après la rencontre du mardi 22 novembre avec la tutelle et l'administration provisoire, la coalition des syndicats de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), non satisfaite des résolutions prises à cette occasion, a décidé, lors de l'assemblée générale d'hier, de maintenir le préavis de grève lancé vendredi dernier et qui prendra fin le 2 décembre prochain. En effet, ledit préavis de grève veut protester contre la décision de l'administration provisoire de suspendre certains acquis et de diminuer les salaires des agents de la CNSS. Ainsi, la coalition demande l'intervention urgente du président de la République dans ce dossier.



Photo: AEF

Une vue des responsables de la coalition de la CNSS

Le porte-parole Jocelin Louis Ngoma s'est offusqué de ce que les agents de la CNSS soient toujours exclus des décisions prises par l'administrateur provisoire. "Personne ne peut réorganiser la CNSS mieux que nous. Nous ne sommes pas d'accord pour la suppression de nos acquis et pour la baisse des salaires. La situation actuelle que traverse la Caisse ne nous incombe point. Elle émane de nos dirigeants. Nous n'avons

pas détourné de l'argent ou vendu des biens de la Caisse pour que nous puissions rembourser ces sommes", a-t-il souligné. Pour lui, la suppression des acquis et la baisse des salaires sont illégales. "L'administration provisoire n'est pas là pour gérer les dispositions contractuelles. C'est avec un directeur général que nous avons signé nos contrats", a-t-il rappelé.